

Quest-France est aussi à votre disposition pour la consultation des petites annonces.

2°) COURS DE REMISE A NIVEAU

Préparer seul un concours administratif, un examen, ou souhaiter parfaire ses connaissances ne constitue pas un facteur favorable pour mener à bien ce travail. Les échanges sont à la fois productifs et motivants. C'est dans cette optique que nous avons mis en place des cours de remise à niveau :

- STENO, le Lundi à 18 h
- FRANCAIS - MATH, le Vendredi, de 9 h à 12 h.

Le contenu de ces cours est adapté aux besoins des participants et il est encore possible de s'inscrire.

3°) BULLETIN MINITEL

Chaque semaine sont éditées sur papier les offres d'emploi de l'ANPE grâce au service Minitel.

Vous pouvez consulter ces offres d'emploi :

- soit à la Mairie, le matin, de 9 h à 12 h
- soit au Centre des Marais, de 14 h à 18 h et le samedi, de 10 h à 12 h.

IMPORTANT

4°) BOURSE A L'EMPLOI

Chaque mois, une Bourse à l'emploi est adressée aux entreprises de Vern. Celle-ci regroupe vos demandes (sous forme de petites annonces). Le but de cette démarche est de favoriser le placement local des chômeurs de Vern sur leur commune.

Ainsi, depuis le mois de Mai 1986, nous avons été contactés 19 fois par des entreprises et 17 personnes ont bénéficié d'un contrat de travail.

Si vous souhaitez figurer sur cette bourse à l'emploi, il vous est demandé de communiquer au Centre des Marais votre curriculum vitae (nous en tenons un exemple type à votre disposition) avant le 5 de chaque mois.

5°) MESURES EN FAVEUR DES 16-25 ANS

Parmi les mesures gouvernementales favorisant l'emploi des jeunes, savez-vous que les 16-25 ans peuvent bénéficier de différentes formules :

- Stage S.I.V.P. (Stage d'initiation à la vie professionnelle)
- Contrat de qualification
- Contrat d'adaptation
- Contrat d'apprentissage
- Stage T.U.C. (travaux d'utilité collective) : depuis Janvier 1985, 11 T.U.C. ont été placés sur la commune et deux à Rennes et Chartepie.

Pour tout renseignement concernant ces différents stages, vous pouvez vous adresser à l'accueil du Centre des Marais.

Ce dispositif entre dans le cadre d'un RESEAU INTERCOMMUNAL DE L'EMPLOI dont font partie les communes suivantes :

- | | |
|--------------------------|----------------|
| - NOYAL S/SEICHE | - CHATEAUGIRON |
| - CHATELION S/SEICHE | - ST-ARMEL |
| - CORPS-NUDS (M.J.C.) | - NOUVOITOU |
| - BOURGBARRE | - DOMTOUP |
| - CHARTRES DE BRETAGNE | - ST-ERBLON |
| - ORGERES | - CHANTEPIE |
| - ST-JACQUES DE LA LANDE | |